
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 9 novembre 2020 à 19 h
tenue en conformité avec l'arrêté ministériel 2020-049**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement
Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville - district Ovide-Clermont
M. Abdelhaq Sari, conseiller de la ville - district Marie-Clarac
Mme Renée-Chantal Belinga, conseillère d'arrondissement - district Ovide-Clermont
M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement - district Marie-Clarac

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME CHRISTINE BLACK

Étaient aussi présents les employés suivants :

Mme Rachel Laperrière, directrice d'arrondissement
Mme Claire Vassart, directrice de la performance, du greffe et des services administratifs
M. Gilbert Bédard, directeur des travaux publics
M. Claudel Toussaint, directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
Mme Marie-Marthe Papineau, secrétaire d'arrondissement
Mme Anne-Sophie Bergeron, agente de recherche et secrétaire d'arrondissement substitut
M. Daniel Bussièrès, chef de division – communications
M. David Ross, chef de division – urbanisme
M. Stéphane Collin, agent de systèmes de gestion

Étaient aussi présents :

M. François Purcell, directeur de cabinet
Mme Anna Mielczarek, chargée de secrétariat
M. Alain-David Jean-Noël, chargé de secrétariat
M. Patrick Lavallée, inspecteur, représentant du PDQ 39

Un moment de recueillement est observé à l'ouverture de la séance.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, souhaite la bienvenue aux citoyens.

Mme Black présente les membres du conseil d'arrondissement, du cabinet de la mairesse d'arrondissement et du personnel. Elle souligne également la présence du représentant du poste de quartier 39.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la séance ouverte.

CA20 10 292

Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 9 novembre 2020, à 19 h.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 9 novembre 2020, à 19 h.

Adopté à l'unanimité.

10.02 - Mot de la mairesse et des élus.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement

Points d'information :

- École Henri-Bourassa – extrait d'une vidéo provenant d'un cours
 - COVID-19 – Clinique de dépistage sur rendez-vous
-

M. Abdelhaq Sari, conseiller de Ville – district Marie-Clara

Points d'information :

- Santé mentale – organismes à contacter en cas de besoin
 - Sécurité publique – Plan d'action suite aux événements dans le Nord-Est
 - Travaux du Pont Pie-IX
 - Félicitations à l'entreprise Roxboro Excavation pour l'initiative de recrutement auprès de jeunes et adultes en difficultés dans le secteur Nord-Est
-

M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement – district Marie-Clara

Points d'information :

- Références pour aider le recrutement – Plan uni.e.s. pour l'emploi
 - Stationnements incitatifs pour la période de déneigement
-

Mme Chantal Rossi, conseillère de Ville – district Ovide-Clermont

Points d'information :

- Halte-chaleur pour les itinérants – organisme Amour en action
 - Félicitations à Émile Bilodeau – engagement auprès des jeunes de Montréal-Nord et récipiendaire du Félix de l'interprète masculin de l'année au Gala de l'ADISQ
 - Distribution de l'Infonord à venir – édition automne-hiver
-

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement

Point d'information :

- Bibliothèque inter-arrondissement en collaboration avec l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville – le projet avance
-

Mme Renée-Chantal Belinga, conseillère d'arrondissement - district Ovide-Clermont

- Souligne le jour du souvenir du 11 novembre 2020
 - Proposition d'un événement virtuel dans les prochains mois pour commémorer les défunts suite à la COVID-19
 - Remerciements à la mairesse, Mme Valérie Plante, de l'avoir nommé présidente du comité sur la diversité et l'inclusion sociale
 - Question sur le projet de développement sur le boul. Albert-Hudon – où en sont les négociations
 - Question sur le nombre de logements à venir dans le cadre du projet de développement du secteur Albert-Hudon – souhaite un échéancier et plans disponibles sous peu
-

10.03 - Période de questions du public.

Début de la période de questions du public à 19 h 30.

M. Normand Chartrand

Problème de surpopulation d'écureuils dans sa cour

M. Yves Bélanger

Intersection dangereuse – coin boul. Sainte-Colette, boul. Henri-Bourassa et l'avenue Jean-Meunier – actions de l'arrondissement à venir pour sécuriser les déplacements

Mme Julie-Anne Moreau

Circulation dangereuse sur le boul. Gouin – plan de l'arrondissement pour régulariser la situation

Mme Mélanie Nadeau

Voie active sécuritaire – dangerosité secteur avenue de Rome et boul. Gouin

Mme Mélanie Legault

Voie active sécuritaire – dangerosité secteur avenue de Rome et boul. Gouin
Comité citoyens pour le secteur

Fin de la période de questions du public à 20 h 39.

CA20 10 293

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 31 août 2020, à 19 h, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 septembre 2020, à 9 h, le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2020, à 19 h et le procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 octobre 2020, à 19 h 30.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 31 août 2020, à 19 h, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 septembre 2020, à 9 h, le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2020, à 19 h et le procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 octobre 2020, à 19 h 30.

Adopté à l'unanimité.

10.04

CA20 10 294

Déposer aux archives le procès-verbal du comité consultatif sur la mobilité qui a siégé le 2 septembre 2020.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit déposé aux archives le procès-verbal du comité consultatif sur la mobilité qui a siégé le 2 septembre 2020.

Adopté à l'unanimité.

10.05 1207758004

CA20 10 295

Déposer aux archives les procès-verbaux des réunions du comité consultatif d'urbanisme tenues le 1er et le 6 octobre 2020.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soient déposés aux archives les procès-verbaux des réunions du comité consultatif d'urbanisme tenues le 1er et le 6 octobre 2020.

Adopté à l'unanimité.

10.06 1207758009

CA20 10 296

Adjuger à Entreprise Move, plus bas soumissionnaire conforme du lot 1, au montant de 241 171,56 \$, taxes incluses, un contrat relatif à la location d'une (1) niveleuse avec opérateur, à Pavages Chartrand inc., plus bas soumissionnaire conforme des lots 2, 4 et 5, au montant de 735 439,43 \$, taxes incluses, un contrat relatif à la location de trois (3) niveleuses avec opérateurs et à Services Uniques J.M. inc., plus bas soumissionnaire conforme du lot 3, au montant de 315 744,35 \$, taxes incluses, un contrat relatif à la location d'une (1) niveleuse avec opérateur, pour un montant total de 1 292 355,34 \$, taxes incluses, pour les opérations de déneigement 2020-2021 et 2021-2022.

Appel d'offres 20-18426 / 5 soumissions

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit adjugé à Entreprise Move, plus bas soumissionnaire conforme du lot 1, au montant de 241 171,56 \$, taxes incluses, un contrat relatif à la location d'une (1) niveleuse avec opérateur, pour les opérations de déneigement 2020-2021 et 2021-2022;

QUE soit adjugé à Pavages Chartrand inc., plus bas soumissionnaire conforme des lots 2, 4 et 5, au montant de 735 439,43 \$, taxes incluses, un contrat relatif à la location de trois (3) niveleuses avec opérateurs, pour les opérations de déneigement 2020-2021 et 2021-2022;

QUE soit adjugé à Services Uniques J.M. inc., plus bas soumissionnaire conforme du lot 3, au montant de 315 744,35 \$, taxes incluses, un contrat relatif à la location d'une (1) niveleuse avec opérateur, pour les opérations de déneigement 2020-2021 et 2021-2022;

ET QUE cette dépense totale de de 1 292 355,34 \$ taxes incluses, soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1208224011

CA20 10 297

Accorder une contribution financière maximale de 10 000 \$, à Paroles d'ExcluEs pour l'embauche d'un référent de propreté, à compter du 1er novembre 2020, dans le cadre de la sensibilisation des citoyens du Nord-Est et à l'utilisation des conteneurs semi-enfouis de l'avenue Jubinville et approuver le projet de convention à intervenir.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 10 000 \$, à Paroles d'ExcluEs pour l'embauche d'un référent de propreté, à compter du 1er novembre 2020 dans le cadre de la sensibilisation des citoyens du Nord-Est et à l'utilisation des conteneurs semi-enfouis de l'avenue Jubinville;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1203602005

CA20 10 298

Accorder une contribution financière de 10 000 \$ au Centre des jeunes l'Escale pour la réalisation du projet-pilote Brigade neige pour la période du 10 novembre 2020 au 30 avril 2021 et approuver le projet de convention à intervenir.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 10 000 \$ au Centre des jeunes l'Escale pour la réalisation du projet-pilote «Brigade neige» pour la période du 10 novembre 2020 au 30 avril 2021;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1208224012

CA20 10 299

Accorder une contribution financière maximale de 3 500 \$, à Paroles d'excluEs à compter du 10 novembre 2020, pour le soutien et l'accompagnement des jeunes du secteur Nord-Est dans le cadre du projet " Gilets verts - Brigade des jeunes " et approuver le projet de convention à intervenir.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière maximale de 3 500 \$, à Paroles d'ExcluEs à compter du 10 novembre 2020, pour le soutien et l'accompagnement des jeunes du secteur Nord-Est dans le cadre du projet "Gilets verts -Brigade des jeunes";

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1208224013

CA20 10 300

Accorder une contribution financière de 500 \$ à l'organisme Les Maisons de transition de Montréal inc. (Maison Saint-Laurent) pour permettre la poursuite de leur mission de favoriser la réhabilitation et la réintégration des personnes contrevenantes qu'elle héberge, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

(M. Jean Marc Poirier déclare intérêt dans la présente résolution et s'abstient de voter)

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 500 \$ à l'organisme Les Maisons de transition de Montréal Inc. (Maison Saint-Laurent) pour permettre la poursuite de leur mission de favoriser la réhabilitation et la réintégration des personnes contrevenantes qu'elle héberge ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1203573012

CA20 10 301

Approuver le projet de convention modifié intervenue avec Les Fourchettes de l'Espoir afin de donner une première expérience d'emploi à des jeunes du secondaire ou éloignés du marché du travail par le programme de brigade de propreté de 6 cours d'école, le nettoyage des terrains privés en façade des bâtiments de certaines rues et la plantation d'arbres sur des terrains privés et approuver la diminution de la contribution financière à 59 868 \$ au lieu de 72 153 \$.

(M. Jean Marc Poirier déclare intérêt dans la présente résolution et s'abstient de voter)

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit approuvé le projet de convention modifié intervenue avec Les Fourchettes de l'Espoir afin de donner une première expérience d'emploi à des jeunes du secondaire ou éloignés du marché du travail par le programme de brigade de propreté de 6 cours d'école, le nettoyage des terrains privés en façade des bâtiments de certaines rues et la plantation d'arbres sur des terrains privés;

ET QUE soit approuvée la diminution de la contribution financière à 59 868 \$ au lieu de 72 153 \$.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1203602001

CA20 10 302

Approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal, arrondissement Montréal-Nord, et la demanderesse, Habitation K.B., dans le dossier portant le numéro de cour 500-17-111086-206 concernant le bâtiment situé au 3900-3918, boulevard Henri-Bourassa Est, et mandater le Service des affaires juridiques pour signer ladite entente.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit approuvé le projet d'entente entre la Ville de Montréal, arrondissement Montréal-Nord, et la demanderesse, Habitations K.B., dans le dossier portant le numéro de cour 500-17-111086-206 concernant le bâtiment situé au 3900-3918, boulevard Henri-Bourassa Est;

ET QUE soit mandaté le Service des affaires juridiques pour signer ladite entente.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1203301001

CA20 10 303

Approuver et déposer les rapports mensuels au 30 septembre 2020.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports mensuels au 30 septembre 2020.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1207606021

CA20 10 304

Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 30 septembre 2020.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 30 septembre 2020.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1207606020

CA20 10 305

Autoriser une dépense de 399 653,10 \$, taxes incluses, auprès de Compass Minerals Canada, pour la fourniture et la livraison de sel régulier de déglacage des chaussées et des trottoirs, pour la saison hivernale 2020-2021, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et l'entreprise.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense de 399 653,01 \$, taxes incluses, auprès de Compass Minerals Canada, pour la fourniture et la livraison de sel régulier de déglacage des chaussées et des trottoirs, pour la saison hivernale 2020-2021, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et l'entreprise;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1208224014

CA20 10 306

Autoriser une dépense de 108 352,45 \$, taxes incluses, auprès de Lafarge Canada inc., pour la fourniture et le transport de pierres concassées et de pierres prémélangées requises par la Direction des travaux publics pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et cette firme.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense de 108 352,45 \$, taxes incluses, auprès de Lafarge Canada inc., pour la fourniture et le transport de pierres concassées et de pierres prémélangées requises par la Direction des travaux publics pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et cette firme;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1208224017

CA20 10 307

Accepter l'offre du Service de la culture et du Service de la gestion et de la planification immobilière et autoriser, en vertu du premier alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), le conseil municipal à prendre en charge les différentes étapes concernant les travaux de conception et de construction du projet d'espace culturel mixte interarrondissement (bibliothèque et espace culturel), par exemple le concours pluridisciplinaire, l'octroi du contrat professionnel aux lauréats ainsi que l'octroi des contrats de construction.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit acceptée l'offre de service du Service de la culture et du Service de la gestion et de la planification immobilière;

ET QUE soit approuvée la délégation de pouvoir au conseil municipal pour la prise en charge des différentes étapes concernant les travaux de conception et de construction du projet d'espace culturel mixte interarrondissement, par exemple le concours pluridisciplinaire, l'octroi du contrat professionnel aux lauréats ainsi que l'octroi des contrats de construction.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1204394005

CA20 10 308

Adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2021.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit adopté le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2021, se tenant au 11155, avenue Hébert à 19 h, les lundis le :

- 1er février 2021;
- 8 mars 2021;
- 12 avril 2021;
- 10 mai 2021;
- 7 juin 2021;
- 28 juin 2021;
- 30 août 2021;
- 20 septembre 2021;
- 22 novembre 2021;
- 13 décembre 2021.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1207987006

CA20 10 309

Donner un avis de motion, présenter et déposer en vue d'adopter à une séance ultérieure le Règlement RGCA21-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2021).

AVIS est donné par M. Abdelhaq Sari qu'à une prochaine séance, il sera adopté le Règlement RGCA21-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2020);

ET QUE soit présenté et déposé le projet de Règlement RGCA21-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2021).

40.01 1207987007

CA20 10 310

Donner un avis de motion, présenter et déposer le projet de Règlement RGCA21-10-0002 sur la taxe relative aux services (exercice financier 2021) (0,1475 \$ par 100 \$ d'évaluation foncière).

AVIS est donné par M. Abdelhaq Sari qu'à une prochaine séance, il sera adopté le Règlement RGCA21-10-0002 sur la taxe relative aux services (exercice financier 2021) (0,1475 \$ par 100 \$ d'évaluation foncière);

ET QUE soit présenté et déposé le projet de Règlement RGCA21-10-0002 sur la taxe relative aux services (exercice financier 2021) (0,1475 \$ par 100 \$ d'évaluation).

40.02 1207987009

CA20 10 311

Donner un avis de motion, présenter et déposer le projet de Règlement RGCA21-10-0003 autorisant un emprunt de 600 000 \$ pour la réalisation de travaux d'éclairage de rue et de remplacement de lampadaires et pour des travaux de réfection de pavages et de trottoirs sur les rues locales.

AVIS est donné par M. Abdelhaq Sari qu'à une prochaine séance, il sera adopté le Règlement RGCA21-10-0003 autorisant un emprunt de 600 000 \$ pour la réalisation de travaux d'éclairage de rue et de remplacement de lampadaires et pour des travaux de réfection de pavages et de trottoirs sur les rues locales;

ET QUE soit présenté et déposé le projet de Règlement RGCA21-10-0003 autorisant un emprunt de 600 000 \$ pour la réalisation de travaux d'éclairage de rue et de remplacement de lampadaires et pour des travaux de réfection de pavages et de trottoirs sur les rues locales.

40.03 1207987011

CA20 10 312

Donner un avis de motion, présenter et déposer le projet de Règlement RGCA21-10-0004 autorisant un emprunt de 1 096 000 \$ pour les travaux de réaménagement de parcs, espaces verts et pistes cyclables.

AVIS est donné par Mme Chantal Rossi qu'à une prochaine séance, il sera adopté le Règlement RGCA21-10-0004 autorisant un emprunt de 1 096 000 \$ pour les travaux de réaménagement de parcs, espaces verts et pistes cyclables;

ET QUE soit présenté et déposé le projet de Règlement RGCA21-10-0004 autorisant un emprunt de 1 096 000 \$ pour les travaux de réaménagement de parcs, espaces verts et pistes cyclables.

40.04 1207987012

CA20 10 313

Donner un avis de motion, présenter et déposer le projet de Règlement RGCA21-10-0005 autorisant un emprunt de 2 518 000 \$ pour la construction et le programme de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement.

AVIS est donné par Mme Chantal Rossi qu'à une prochaine séance, il sera adopté le Règlement RGCA21-10-0005 autorisant un emprunt de 2 518 000 \$ pour la construction et le programme de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement;

ET QUE soit présenté et déposé le projet de Règlement RGCA21-10-0005 autorisant un emprunt de 2 518 000 \$ pour la construction et le programme de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement.

40.05 1207987013

CA20 10 314

Donner un avis de motion, présenter et déposer le projet de Règlement 1530-15 modifiant le Règlement 1530 sur l'immobilisation et le stationnement afin de modifier le plan de stationnement.

AVIS est donné par Mme Chantal Rossi qu'à une prochaine séance, il sera adopté le Règlement 1530-15 modifiant le Règlement 1530 sur l'immobilisation et le stationnement afin de modifier le plan de stationnement;

ET QUE soit présenté et déposé le projet de Règlement 1530-15 modifiant le Règlement 1530 sur l'immobilisation et le stationnement dans la ville de Montréal-Nord afin de modifier le plan de stationnement.

40.06 1207987014

CA20 10 315

Adopter le projet de résolution PP-043-1 afin de permettre la construction d'une clinique médicale située au 12421, boulevard Lacordaire, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, à l'arrêté ministériel 2020-074 en ce qui concerne la consultation écrite et autoriser, conformément à l'arrêté ministériel 2020-033, les adaptations nécessaires en ce qui concerne la procédure référendaire exigée par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1).

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit adopté, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, un projet de résolution PP-043-1 visant à autoriser la construction d'un bâtiment commercial situé au 12421, boulevard Lacordaire soit les lots 6 231 827 et 6 231 828 du cadastre du Québec, en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'arrondissement. Ainsi :

De déroger à la grille de zonage R21-723 et autoriser un usage commercial de classe B – clinique médicale au lieu d'un usage résidentiel et un taux d'implantation au sol maximal de 68,2 % au lieu de 60 %;

De déroger à l'article 92.26 et autoriser une bande d'isolement en marge latérale de 0 m au lieu d'une bande d'isolement de 1 m;

De déroger à l'article 92.29 et autoriser une entrée charretière de 7,1 m au lieu de 12 m;

De déroger à l'article 112.7 et autoriser une enseigne personnelle d'une superficie de 0,38 m² au lieu de 0,25 m².

De déroger à l'article 168 et ne permettre aucune aire de chargement et déchargement, alors que le règlement en exige une (1);

QUE cette résolution soit assortie des conditions suivantes :

QUE cette résolution abroge la résolution CA18 10018 relative à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) autorisant la subdivision et la construction de deux bâtiments multifamiliaux de seize (16) logements;

QU'une suite soit donnée à cette demande par la délivrance d'un permis de construction, dans les douze (12) mois, sous peine de rendre caduque cette résolution;

QU'une garantie financière de trois pour cent (3 %) de la valeur des travaux soit déposée lors de la délivrance du permis.

QUE cette garantie soit libérée progressivement comme suit :

- 25 % suite aux travaux de raccordement;
- 25 % suite aux travaux de fondation;
- 25 % suite aux travaux de structure;
- 25 % à la livraison du projet.

QU'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord s'appliquent;

QUE toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer.

ET conformément aux plans déposés :

- Plans d'architecture préparés par DZZLNG architectes datés du mois du 27 août 2020;
- Certificat de localisation préparé par Denis Éthier, arpenteur-géomètre, daté du 17 avril 2018;
- Plan d'implantation préparé par Denis Éthier, arpenteur-géomètre, daté du 6 août 2019;
- Document explicatif des objets du PPCMOI préparé par Marie-Ève Pasquin, pour la firme DZZLNG architectes, daté du 5 juillet 2019.

ET QU'une séance de consultation soit tenue conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Adopté à l'unanimité.

40.07 1197177027

CA20 10 316

Déposer le procès-verbal de la consultation écrite et adopter le Règlement RGCA02-10-0006-2 modifiant le Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures afin d'assurer la concordance aux différents règlements d'urbanisme applicables sur le territoire de l'arrondissement.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit déposé le procès-verbal de la consultation écrite dont l'avis public a été publié en date du 7 octobre 2020 et dont la consultation s'est tenue du 8 au 22 octobre 2020.

Adopté à l'unanimité.

40.08 1207758003

CA20 10 317

Déposer le procès-verbal de la consultation écrite et adopter le Règlement RGCA02-10-0006-2 modifiant le Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures afin d'assurer la concordance aux différents règlements d'urbanisme applicables sur le territoire de l'arrondissement.

Attendu qu'une copie du Règlement RGCA02-10-0006-2 modifiant le Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures afin d'assurer la concordance aux différents règlements d'urbanisme applicables sur le territoire de l'arrondissement a été distribuée aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit adopté le Règlement RGCA02-10-0006-2 modifiant le Règlement sur les dérogations mineures afin d'assurer la concordance aux différents règlements d'urbanisme applicables sur le territoire de l'arrondissement.

Adopté à l'unanimité.

40.08 1207758003

CA20 10 318

Déposer le procès-verbal de la séance de consultation écrite et statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre une hauteur de rez-de-chaussée de 1,93 m au lieu de 1,8 m pour le 6414-6418, rue Dagenais, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 relatif aux dérogations mineures. Cette demande fait l'objet d'une consultation en conformité avec l'arrêté ministériel 2020-074.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit déposé le procès-verbal de la consultation écrite tenue du 22 octobre au 5 novembre 2020;

QUE soit accordée, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, une hauteur de plancher de rez-de-chaussée de 1,93 m au-dessus du trottoir au lieu de 1,8 m;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce que le bâtiment en bénéficiant ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux;

ET QUE cette dérogation mineure soit appliquée au bâtiment situé 6414-6418, rue Dagenais.

Adopté à l'unanimité.

40.09 1208303005

CA20 10 319

Déposer le procès-verbal de la séance de consultation écrite et statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre une hauteur d'étage de 4,19 m au rez-de-chaussée et de 3,68 m au 15^e étage au lieu de 3,3 m, une marge avant principale de 3,62 m au lieu de 6 m, une marge arrière de 4,31 m au lieu de 12 m, une marge arrière représentant 14,98 % de la profondeur moyenne du lot au lieu de 20 %, un taux d'implantation de 43,44 % au lieu de 40 % et des allées de circulation de 5,41 m au lieu 7,1 m pour le 3351, boulevard Gouin, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures. Cette demande fait l'objet d'une consultation, en conformité avec l'arrêté ministériel 2020-074.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit déposé le procès-verbal de la consultation écrite tenue du 22 octobre au 5 novembre 2020;

QUE soient accordés, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, une hauteur d'étage de 4,19 m au rez-de-chaussée et de 3,68 m au 15^e étage au lieu de 3,3 m, une marge avant principale de 3,62 m au lieu de 6 m, une marge arrière de 4,31 m au lieu de 12 m, une marge arrière représentant 14,98 % de la profondeur moyenne du lot au lieu de 20 %, un taux d'implantation de 43,44 % au lieu de 40 % et des allées de circulation de 5,41 m au lieu 7,1 m;

QUE ces dérogations soient conformes aux plans d'architecture préparés par Maurice Martel, architecte, concepts datés de septembre 2020;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce que le bâtiment en bénéficiant ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux;

QUE ces dérogations soient conditionnelles à l'acceptation du plan d'implantation et d'intégration architecturale;

ET QUE ces dérogations mineures soient appliquées sur le lot 1 174 764 du cadastre du Québec, soit le 3351, boulevard Gouin.

Adopté à l'unanimité.

40.10 1205995008

CA20 10 320

Déposer le procès-verbal de la séance de consultation écrite et statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre une marge avant principale de 4,38 m au lieu de 4,5 m et une marge arrière de 3,45 m au lieu de 4,5 m pour le 10540, boulevard Saint-Vital, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures. Cette demande fait l'objet d'une consultation, en conformité avec l'arrêté ministériel 2020-074.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit déposé le procès-verbal de la consultation écrite tenue du 22 octobre au 5 novembre 2020;

QUE soit accordée, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, une marge avant principale de 4,38 m au lieu de 4,5 m et une marge arrière de 3,45 m au lieu de 4,5 m ;

QUE cette dérogation soit conforme au certificat de localisation préparé par Julien Lamarche Marcotte, arpenteur-géomètre pour la firme PLG arpenteurs-géomètres Inc., daté du 17 juin 2020;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce que le bâtiment en bénéficiant ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur, s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux;

ET QUE cette dérogation mineure soit appliquée sur le lot 1 174 094 du cadastre du Québec, soit le 10540, boulevard Saint-Vital.

Adopté à l'unanimité.

40.11 1207758002

CA20 10 321

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre la démolition d'un bâtiment existant et la construction d'un immeuble résidentiel de 15 étages comprenant 72 logements au 3351, boulevard Gouin, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit accordée, conformément au Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, la démolition d'un bâtiment existant et la construction et la construction d'un immeuble résidentiel de 15 étages comprenant 72 logements au 3351, boulevard Gouin, et ce, conformément aux documents déposés :

- Plans d'architecture préparés par Maurice Martel, architecte, datés de septembre 2020;

QU'une suite soit donnée à cette demande, par la délivrance d'un permis de construction, dans les 12 mois, sous peine de rendre caduque cette résolution ;

QU'une garantie financière de 3 % de la valeur des travaux soit déposée lors de la délivrance du permis;

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 174 764 du cadastre du Québec soit le 3351, boulevard Gouin.

Adopté à l'unanimité.

40.12 1205995009

CA20 10 322

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme afin de permettre la démolition du bâtiment unifamilial existant et la construction d'un bâtiment trifamilial isolé de 2 étages avec logement additionnel au sous-sol, située au 10743, avenue Lausanne, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit accordée, conformément au Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, la démolition du bâtiment unifamilial existant et la construction d'un bâtiment trifamilial isolé de 2 étages avec logement additionnel au sous-sol, situé au 10743, avenue Lausanne, et ce, suivant les plans préparés par George Guirguis, architecte, en collaboration avec le studio AD, datés de juillet 2020;

QUE cette autorisation soit conditionnelle:

-à la délivrance d'un permis de construction, dans les 12 mois, sous peine de rendre caduque cette résolution;

-au dépôt lors de la délivrance du permis d'une garantie financière de 3 % de la valeur des travaux et que cette garantie soit libérée à la fin des travaux;

-au dépôt lors de la délivrance du permis d'un devis de protection des arbres publics effectué par un professionnel.

ET QUE le tout soit applicable sur le 1 174 580 du cadastre du Québec soit le 10743, avenue Lausanne.

Adopté à l'unanimité.

40.13 1207758006

CA20 10 323

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre la construction d'un immeuble résidentiel comprenant trois logements au 6414-6418, rue Dagenais, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit accordée, conformément au Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, la construction d'un bâtiment bifamilial de deux étages avec un logement additionnel au sous-sol situé au 6414-6418, rue Dagenais et ce, conformément aux documents déposés:

-Plans d'architecture préparés par V.G.G. de la firme E. L. Concept, datés du 24 septembre 2020;

-Plan d'implantation préparé par Jean-François Dufour, arpenteur-géomètre pour la firme Géoposition, daté du 11 juin 2020;

QUE cette autorisation soit conditionnelle:

-à la délivrance d'un permis de construction, dans les 12 mois, sous peine de rendre caduque cette résolution;

-au dépôt lors de la délivrance du permis d'une garantie financière de 3 % de la valeur des travaux et que cette garantie soit libérée à la fin des travaux.

ET QUE le tout soit appliqué au bâtiment situé au 6414-6418, rue Dagenais.

Adopté à l'unanimité.

40.14 1208303004

CA20 10 324

Statuer sur diverses recommandations du comité consultatif sur la mobilité qui a siégé le 7 octobre 2020, en vertu du Règlement 1570 sur la circulation routière.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soient autorisées les demandes suivantes :

- Mettre aux normes des feux de circulation et modifier la géométrie à l'intersection de la rue Charlevoix et du boulevard Lacordaire ;
- Mettre aux normes les feux de circulation et le marquage à l'intersection de l'avenue Lausanne et de la rue Fleury ;
- Mettre aux normes les feux de circulation et allonger la phase piétonne à l'intersection de l'avenue Belleville et du boulevard Gouin ;
- Mettre aux normes les feux de circulation à l'intersection des boulevards Sainte-Colette et Henri-Bourassa ;
- Ajouter un panneau d'arrêt à l'intersection de l'avenue Hébert et de la rue Larivée ;
- Ajouter une zone de débarcadère aux heures d'entrée et sortie d'école sur l'avenue Hurteau aux abords de l'école Lester B. Pearson;

QUE soient refusées les demandes suivantes :

- Ajouter un espace de stationnement pour personne à mobilité réduite devant l'adresse 4699, boulevard Gouin;
- Ajouter un stationnement à temps limité sur la rue Monselet;
- Ajouter une zone de stationnement interdit de 7h30 à 17h sur l'avenue P.M Favier les jours d'école devant l'école secondaire Lester B. Pearson;
- Ajouter un panneau d'arrêt à l'intersection du boulevard Gouin et de l'avenue Armand Lavergne;
- Ajouter un dos d'âne sur l'avenue Lanthier.

QUE le tout soit mis en œuvre par la Direction des travaux publics le cas échéant.

Adopté à l'unanimité.

40.15 1207758008

CA20 10 325

Permettre l'empiètement sur le domaine public d'une enseigne pour le 3530, boulevard Gouin Est, le tout en conformité avec le Règlement RGCA08-10-0007 relatif à l'occupation du domaine public.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit autorisé, en vertu du Règlement RGCA08-10-0007 relatif à l'occupation du domaine public, l'empiètement de 0,16 m² d'une enseigne sur le domaine public et ce, sur le lot 1 174 493 du cadastre du Québec faisant partie du domaine public de la Ville de Montréal;

QUE cet empiètement soit autorisé au bénéfice de l'immeuble situé au 3530, boulevard Gouin Est, soit le lot 4 924 704 du cadastre du Québec;

ET QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce que l'enseigne en bénéficiant ne puisse être reconstruite qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur si, elle a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux.

Adopté à l'unanimité.

40.16 1207177022

CA20 10 326

Autoriser la création de la Section - Soutien général à la Direction des travaux publics de l'arrondissement et la création d'un poste permanent de chef de section - Soutien général, en contrepartie l'abolition d'un poste permanent d'agent de recherche en développement durable ainsi que le transfert de certains postes sous cette nouvelle section, et ce, à compter du 14 novembre 2020.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit autorisée la création de la Section - Soutien général (UADM : 85-05-09-00-00-00) à la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Montréal-Nord ainsi que la création d'un poste permanent de chef de section - Soutien général (emploi 214550), groupe de traitement 03-FM04, en contrepartie de l'abolition du poste permanent d'agent de recherche en développement durable, (emploi 499810, poste 78235), groupe de traitement 29-001E ;

QUE soit autorisé le transfert des postes sous-mentionnés ainsi que les employés à la nouvelle Section - Soutien général (87-05-09-00-00-00) :

1 agent de bureau, poste : 78033
1 agent technique environnement, poste : 48467
1 préposé au budget, poste : 79406
2 inspecteurs d'arrondissement, poste : 71904

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1202537001

CA20 10 327

Titulariser M. Kamal Dhawotal à titre de préposé à l'entretien - sports et loisirs (piscines), à la Division des sports et loisirs de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, et ce, à compter du 14 novembre 2020.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit titularisé M. Kamal Dhawotal, matricule 689381000, à titre de préposé à l'entretien - sports et loisirs (piscines), (emploi 600470), groupe 14-003, à la Division des sports et loisirs de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, et ce, à compter du 14 novembre 2020;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.02 1204111006

À 20 h 10, l'ordre du jour étant épuisé, Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la séance levée.

Mme Christine Black
maïresse d'arrondissement

Marie Marthe Papineau
secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 décembre 2020.